Ville de Gex

Gex, le 10 mars 2016

16/01/MB/EB/DP N°02

COMPTE-RENDU DU 7 MARS 2016
CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE,
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉRAN, MOISAN, GILLET, Adjoints.
Messieurs BERTHIER, CADOUX, DANGUY, HELLET, PELLETIER, SIGAUD, CHARPENTIER, JUILLARD,
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, REYGROBELLET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN, CHARRE.

POUVOIRS : Mr DESAY donne pouvoir à Mr DUNAND,
Mr IVANEZ donne pouvoir à Mr ROBBEZ,
Mme JUHAS donne pouvoir à Mme COURT,
Mme MARET donne pouvoir à Mme MOREL-CASTÉRAN,
Mr TURIN donne pouvoir à Mr CHARPENTIER,
Mr AMIOTTE donne pouvoir à Mme FORSTMANN,
Mr REDIER de la VILATTE donne pouvoir à Mme CHARRE.

SECRÉTAIRE : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 26 février 2016)

ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS :

1) Convention relative à l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'immobilier locatif d'entreprise,
2) Appel à projet – Dotation de soutien à l'investissement public local,
3) Avis sur schéma de mutualisation de service entre la CCPG et ses Communes membres. Période : 2016-2020,
4) Attribution d'une indemnité de Conseil à Monsieur Thierry INQUIMBERT, receveur municipal,
5) Cession d'une immobilisation et sortie d'inventaire (000922),
6) Cession d'une immobilisation et sortie d'inventaire (000656),
7) Location d'un logement communal de type 3 sis 1134 rue des Vertes Campagnes à Monsieur Denis FARABOS,
8) Location d'un logement de type 4 sis 104 impasse des Saules – La Folatière – à Messieurs Christophe GRANDBARBE et Luc VERMOT,
9) Travaux – Extension du cimetière communal. Autorisation préfectorale,
10) Projet urbain « Cœur de Ville » - Concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,
11) Actualisation des tarifs culturels,
12) Subvention 2016,
13) Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints,
14) Demande de subvention CAF pour le centre de loisirs de Parozet.

COMMISSIONS :

1) Commission Urbanisme du 19 janvier 2016,
2) Commission Voirie Bâtiment Espaces Verts Environnement Fleurissement du 10 février 2016,
3) Commission Voirie-Bâtiment-Espaces Verts-Environnement du 17 février 2016,
4) Commission Communication et Valorisation Patrimoniale du 20 janvier 2016,
5) Commission Finances du 11 février 2016.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - ✓ Contrat de licence pour la diffusion du concert « une soirée avec Puccini » au cinéma Le Patio, dans le cadre de la saison cinématographique 2016,
  - ✓ Annulation décision portant avenant à la convention de mandat du 7 juillet 2015 – travaux rue de l'Oudar et de Parozet - Commune de Gex-CCPG,
  - ✓ Modification décision n°2015-DEC-124 – marché complémentaire relatif à l'exécution de travaux d'eau potable rue de l'Oudar et chemin de Parozet – Entreprise MITHIEUX – acte d'engagement,
  - ✓ Convention de mise à disposition de terrain à Mme TROPHARDY pour le pâturage de chevaux,
  - ✓ Convention avec l'association « LES TIP » - entrainement du tonfa police municipale – année 2016,
  - ✓ Aménagement de la rue du Commerce – marché de maîtrise d'œuvre – BET CIERA,
  - ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°1 : « Démolition – Gros Œuvre » - Entreprise GALLIA,

- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°2 : « Plâtrerie – Peinture- Faux Plafonds » - Entreprise PERROTIN SAS,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°3 : « Menuiserie Charpente » - Entreprise SARL NINET FRERES,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°4 : « Carrelage » - SARL Entreprise LONGEPIERRE,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°5 : « Sols souples » - Entreprise CAZAJOUX DECOR,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°8 : « Appareil élévateur » - Entreprise CFA division de NSA,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°9 : « Portes automatiques » - Entreprise SOFTICA.
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°6 : « Électricité – courants faibles et forts » - Entreprise GONTARD FORAZ,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°7 : « Chauffage-rafraichissement-ventilation sanitaire » - Entreprise SCIANDRA.

1. CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DE L'IMMOBILIER LOCATIF D'ENTREPRISE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 30% du montant H.T. des travaux engagés pour la réalisation de 400 m² de surface. Le montant de l'opération s'élève à 418 400€ H.T.

Une convention définissant les conditions de versement et les modalités de reversement de l'aide départementale en cas de non-respect des engagements doit être établie.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention annexé à la présente,

VU le budget 2016 de la Zone Artisanale,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le Département régissant les rapports entre la Commune et le Département dans le cadre de ce financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

2. APPEL A PROJET – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Face à la baisse constatée de l'investissement public local, le Gouvernement a proposé et le Parlement a décidé de mobiliser une enveloppe d'un milliard d'euros de l'État en faveur des Communes et des EPCI comprenant :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les Communes/EPCI,
- 300 M€ dédiés à des projets de revitalisation et de développement des bourgs-centres,
- 200 M€ qui viennent majorer, comme en 2015, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) gérée par les préfets de département.

Les deux premières enveloppes mises à la disposition du Préfet de région représentent un montant total de 94.9 M€ pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces crédits devront être engagés avant la fin de l'année 2016. Cela suppose donc que les opérations fassent l'objet d'un démarrage rapide des travaux et que leur achèvement ait lieu au plus tard en 2020.

Toute Commune ou Communauté de Communes a la possibilité de cumuler les subventions au titre de la première et de la deuxième enveloppe mais aussi avec toute autre subvention (y compris la DETR lorsqu'elle y est éligible), dans la limite de 80 % de la dépense subventionnable.

I. Les grands projets d'investissements (enveloppe n°1)

Cette enveloppe s'adresse à toutes les Communes et EPCI à fiscalité propre de l'Ain.

La nature des projets éligibles :

Il s'agit des opérations d'investissement relevant des thèmes suivants :

1. La rénovation thermique,
2. La transition énergétique,
3. Le développement des énergies renouvelables,
4. La mise aux normes des équipements publics,
5. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
6. Le développement d'infrastructures en faveur du logement,
7. Les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

II. La redynamisation et le développement des bourgs-centres (enveloppe n°2)

Cette enveloppe s'adresse aux Communes et EPCI à fiscalité remplissant les deux conditions suivantes :

- Appartenir à une unité urbaine de moins de 50 000 habitants,
- Assurer un rôle structurant de « bourg-centre ».

Les projets seront préférentiellement issus d'un projet global de développement ayant pour objet :

1. Les équipements municipaux ou communautaires liés aux services publics (dont les équipements culturels, de santé, sportifs ou de loisirs,
2. Les projets en lien avec le développement économique,
3. La redynamisation du commerce indépendant,
4. La construction ou la rénovation de logements,
5. Les projets en lien avec la mobilité au quotidien et notamment, les « plates-formes de mobilité »,
6. Les équipements passifs permettant la réception de la téléphonie mobile dans les Communes non couvertes (zones blanches).

Un certain nombre de projets communaux peuvent s'inscrire dans les priorités définies.

Nous disposons des pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

L'appel à projet a été reçu le 3 février 2016, pour des dossiers qui devaient être déposés avant le 15 février 2016.

Les dossiers ont été transmis dans les délais consignés.

REMARQUES :

Monsieur DANGUY : *« Ne pourrait-on pas ajouter le centre de secours? ».*

Monsieur le Maire : *« Le maître d'ouvrage est le SDIS et non la Commune. En plus, c'est une opération déjà réalisée pour ce qui concerne la partie à la charge de la Commune, à savoir l'acquisition des terrains. »*

Monsieur JUILLARD : *« Ne peut-on mettre la deuxième partie de l'étude Cœur de Ville? »*

Monsieur le Maire : *« Seuls les travaux d'équipement sont éligibles, l'étude ne relève pas de cette catégorie.*

Il est précisé que le fond s'adresse à l'ensemble des Communes et EPCI, que la dotation sera répartie au niveau régional. Il y a peu de chance que l'ensemble des dossiers que nous présentons soit financé. »

Monsieur CHARPENTIER : *« Quel sera le taux? »*

Monsieur le Maire : *« L'appel à projet ne faisait pas état du taux pour les raisons ci-dessus évoquées. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU l'appel à projet du 3 février 2016 adressé par Monsieur le Préfet de l'Ain,

VU le budget 2016,

VU la note de synthèse,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'octroi de subvention pour les projets suivants et de l'autoriser à commencer les travaux sans attendre la notification de subvention, à savoir :

- ***Au titre de l'enveloppe n°1*** :

  - **Pour la mise aux normes des équipements publics et la réalisation des équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants :**

    ✓ L'extension rénovation de l'école de Parozet comportant outre la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la création d'un centre de loisirs-garderie avec salles d'activités et de restauration mutualisées. La réalisation s'étalera sur les exercices 2016 à 2018.

    Le Centre de Loisirs pourra accueillir 150 enfants, l'école sera dotée de 7 classes supplémentaires.

    Le montant du projet HT est de 7 200 000 €.

    Financement :

    - ⇨ Subvention DETR : 520 000 €
    - ⇨ Subvention Conseil Départemental : 300 000 €
    - ⇨ Autre : demande de financement déposée auprès de la CAF en mars 2016 488 510 €
    - ⇨ Fonds propres : 3 995 350 €
    - ⇨ Emprunt : 1 899 550 €

    Ces montants seront ajustés en fonction des subventions obtenues qui sont en cours d'instruction.

    Travaux d'accessibilité Mairie et redistribution pour création d'espaces supplémentaires, bureaux, salle de réunion.

    Le montant du projet HT est de 836 026 €.

    Financement :

    - ⇨ Subvention DETR : 61 740 €
    - ⇨ Subvention Conseil Départemental,
    - ⇨ Fonds propres : 774 286 €, ce montant sera ajusté en fonction des subventions obtenues

  - **Pour le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité : pistes cyclables.**

    La Commune a élaboré un plan de développement pluri annuel de 2016 à 2019 du réseau des pistes cyclable sur le territoire communal.

    Le montant du projet HT s'élève à 917 120 €, montant prévu en 2016 au Budget Primitif : 194 000 €.

    Financement :

⇨ Subvention Conseil Départemental : sollicité le 10 juin 2015, le dossier est en cours d'instruction

⇨ Subvention Conseil Régional : la demande est en cours d'instruction, le montant sollicité s'élève à 306 495 €

⇨ Fonds propres : 610 625 € ce montant sera ajusté en fonction des subventions obtenues

- **Pour la mise aux normes de l'ensemble des autres bâtiments publics** :

✓ *accessibilité de la piscine pour les personnes à mobilité réduite*.

Montant global de l'opération réalisé sur 2016 : 110 000 €

Financement :

⇨ Subvention DETR : 25 380 € (N°2015-DEL-052)

⇨ Subvention Conseil Départemental : non éligible, courrier n°9154 du 10 juillet 2015

⇨ Fonds propres : 84 620 €, ce montant sera ajusté en fonction des subventions obtenues

✓ *La Commune a établi son agenda ADAP recensant l'ensemble des éléments nécessaires à la mise aux normes d'accessibilité. Il sera réalisé sur les exercices 2016 à 2018.*

Le montant global des travaux HT est de 585 397 €. Ils s'étaleront sur plusieurs exercices.

Montant réalisé en 2016 : 210 000 €.

Les travaux prévus au budget 2016 concernent l'école des Vertes Campagnes, le musée de « La Remise », l'Espace Perdtemps.

Financement :

⇨ Subvention DETR : non déposée

⇨ Subvention Conseil Départemental : non déposée

⇨ Fonds propres : 585 397 €, ce montant sera ajusté en fonction des financements obtenus.

- ***Au titre de l'enveloppe n°2 :*** **à destination des projets de revitalisation et de développement des bourgs centres.**

- **Projet lié au développement économique** :

✓ *Réalisation de deux travées au bâtiment relais de l'Aiglette pour l'Accueil d'entreprises artisanales.*

Le montant des travaux HT est de 485 800 €.

Financement :

⇨ Subvention DETR : non déposé

⇨ Subvention Conseil Départemental : 125 000 €

⇨ Fonds propres : 360 800 €, ce montant sera ajusté en fonction des subventions obtenues.

- **Projet d'Équipements municipaux liés aux services publics (dont les équipements de loisirs)** :

✓ *Réalisation d'une aire de jeux et de planches à roulettes sur les rives du Journans, rue de la poudrière*

Le montant des travaux HT est 318 200 €.

Financement :

⇨ Subvention DETR : non déposée

⇨ Subvention Conseil Départemental : non déposée

⇨ Fonds propres : 318 200 €, ce montant sera ajusté en fonction des subventions obtenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les dossiers présentés,

✓ **SOLLICITE** l'octroi des financements dans le cadre de ce fond,

✓ **DEMANDE** l'autorisation de lancer les travaux sans attendre la notification de la décision de Monsieur le Préfet.

3. AVIS SUR SCHÉMA DE MUTUALISATION DE SERVICE ENTRE LA CCPG ET SES COMMUNES MEMBRES. PÉRIODE : 2016-2020

Arrivée de Mme Sophie JUHAS.

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de sa séance de décembre 2015, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité, le projet de schéma de mutualisation pour la période 2016-2020.

Ce projet de schéma est transmis pour avis, conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République n° 2015-991 du 7 août 2015 aux conseils municipaux de l'EPCI. Chaque conseil municipal a un délai de 3 mois pour se prononcer.

Ce projet de schéma, qui fait suite au projet de territoire adopté en octobre, présente :

- Les actions de mutualisation retenues par les élus et qui sont en cours d'élaboration pour une mise en place dès 2016 : service commun ADS, mise à

disposition des services pour les eaux pluviales, groupement de commandes : maintenance poteaux incendie, mise à jour du réseau eaux pluviales.

- Les champs de mutualisation à étudier pour une mise en place 2017-2020 : ressources humaines, commande publique, système d'information ainsi que la gestion des archives notamment.

La mise en œuvre du schéma sera réalisée par 2 instances : le comité de pilotage (conférence intercommunale des maires) et le comité technique composé des DGS, DGA et secrétaires de mairie, de l'intercommunalité et des Communes membres.

♦ DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, impose aux intercommunalités d'adopter, dans un délai d'un an qui suit le renouvellement général des conseillers municipaux, un schéma de mutualisation des services.

En conséquence, un rapport a été présenté à l'assemblée communautaire comportant un schéma de mutualisation à réaliser sur la durée du mandat.

Le schéma de mutualisation vient en appui au service du projet de territoire pour en faciliter la réalisation.

Les objectifs de la mutualisation doivent être les suivants :

- Les actions de mutualisation retenues par les élus et qui sont en cours d'élaboration pour une mise en place dès 2016 : service commun ADS, mise à disposition des services pour les eaux pluviales, groupement de commandes : maintenance poteaux incendie, mise à jour réseau eaux pluviales.
- Les champs de mutualisation à étudier pour une mise en place 2017-2020 : ressources humaines, commande publique, système d'information ainsi que la gestion des archives.

Ce travail sera réalisé par 2 instances : le comité de pilotage (conférence intercommunale des maires) et le comité technique composé des DGS, DGA et secrétaires de mairie, de l'intercommunalité et des Communes membres.

Il est rappelé que la mise en œuvre de ce schéma respectera les principes suivants :

- La mutualisation doit être ressentie comme la mise en commun de moyens dans le but d'améliorer l'efficience des services publics dans un rapport égalitaire entre les collectivités
- L'adhésion aux services mutualisés repose sur le principe de volontariat.

Ce projet doit être soumis à l'avis des Communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le projet de schéma de mutualisation 2016-2020 présenté par la CCPG.

4. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL A MONSIEUR THIERRY INQUIMBERT, RECEVEUR MUNICIPAL

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'article 97 de la Loi du 2 mars 1982 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être allouée aux comptables des communes par décision du Conseil Municipal.

Le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté du 16 décembre 1983 prévoient les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Cette contribution peut être allouée pour les prestations suivantes :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables,
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- La mise en œuvre des règlementations économiques, budgétaires et financières.

Il vous est proposé d'attribuer à Monsieur Thierry INQUIMBERT l'indemnité de conseil.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« Je propose de voter l'indemnité aux taux de 50 %, en soulignant que la plupart des missions pour lesquelles cette indemnité peut être octroyée au Receveur Municipal ne sont pas exercées par celui-ci, pour les raisons suivantes :*

- ✓ *Le Centre des Finances Publiques n'a pas les moyens en personnel pour assurer l'ensemble de ses missions,*
- ✓ *Les communes sont en général doter d'agents qui assument ces missions.*

Elle n'est attribuée que pour le maintien des bonnes relations. »

♦ DÉLIBÉRATION

VU la nomination de Monsieur Thierry INQUIMBERT

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

VU la note de synthèse,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instituer la prime au bénéfice de Monsieur Thierry INQUIMBERT, Receveur Municipal, à compter du 1er janvier 2016 au taux de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** de verser l'indemnité à Monsieur Thierry INQUIMBERT au taux de 50 %.

5. CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE (000922)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'achat d'un souffleur STIHL BR 600 pour le service voirie, il a été convenu que le matériel souffleur STIHL BR 600 acheté en 2009, ferait l'objet d'une reprise par l'entreprise LAVERRIERE. Le montant de cette reprise est de 84.00 €.

Il convient donc d'acter la cession de cette immobilisation au profit de la société LAVERRIERE ainsi que la sortie de ce bien du patrimoine communal.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de céder le bien ci-dessous à l'entreprise LAVERRIERE pour un montant de 84.00 € et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

N° d'inventaire	: **000922**
Type	: Souffleur STIHL BR600
Date d'acquisition	: 03/07/2009
Valeur d'acquisition	: 790.00 €
Amortissement comptable	: 5 ans
Valeur nette comptable	: 0€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le bien ci-dessus à la société LAVERRIERE pour un montant de 84.00 € et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

Monsieur le Maire et le trésorier sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

6. CESSION D'UNE IMMOBILISATION ET SORTIE D'INVENTAIRE (000656)

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'achat d'un souffleur STIHL BR 600 pour le service voirie, il a été convenu que le matériel souffleur STIHL BR 600 acheté en 2007, ferait l'objet d'une reprise par l'entreprise LAVERRIERE. Le montant de cette reprise est de 84.00 €.

Il convient donc d'acter la cession de cette immobilisation au profit de la société LAVERRIERE ainsi que la sortie de ce bien du patrimoine communal.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de céder le bien ci-dessous à l'entreprise LAVERRIERE pour un montant de 84.00 € et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

N° d'inventaire	: **000656**
Type	: Souffleur STIHL EV
Date d'acquisition	: 28/03/2007
Valeur d'acquisition	: 647.04 €
Amortissement comptable	: 5 ans
Valeur nette comptable	: 0€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le bien ci-dessus à la société LAVERRIERE pour un montant de 84.00 € et de procéder à sa sortie du patrimoine communal.

Monsieur le Maire et le trésorier sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

7. LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL DE TYPE 3 SIS 1134 RUE DES VERTES CAMPAGNES, A MONSIEUR DENIS FARABOS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune dispose d'un certain nombre de logements libres dont un T 3 de 57 m² sis 1134 rue des Vertes Campagnes pour un loyer mensuel de 559.00 €.

Monsieur Denis FARABOS, employé communal, est à la recherche d'un logement sur notre Commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la demande de Monsieur Denis FARABOS, employé communal,

VU le projet de bail annexé à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder le bail pour le logement de type 3 sis 1134 rue des Vertes Campagnes, à Monsieur Denis FARABOS en raison de ses fonctions au sein de la Commune.

Le montant du loyer est fixé à 559.00 €/mois sur la base de l'indice de référence des loyers du 4ème trimestre 2015.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

8. LOCATION D'UN LOGEMENT DE TYPE 4 SIS 104 IMPASSE DES SAULES – LA FOLATIÈRE, A MESSIEURS CHRISTOPHE GRANDBARBE ET LUC VERMOT

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Ce logement situé au 104 impasse des Saules, lotissement « La Folatière », est actuellement vide et disponible.

Il vous est proposé de mettre cet appartement à disposition de deux agents communaux en colocation.

Normalement, ce logement était réservé aux personnels des services municipaux de police mais ceux-ci peuvent être logés aux Vertes Campagnes où 2 logements sont vacants.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la demande de Messieurs Christophe GRANDBARBE et Luc VERMOT, employés communaux,

VU le projet de bail annexé à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder le bail pour le logement de type 4 sis 104 impasse des Saules – La Folatière, à Messieurs Christophe GRANDBARBE & Luc VERMOT en raison de leurs fonctions au sein de la Commune.

Le montant du loyer est fixé à 453.35 €/mois sur la base de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

9. TRAVAUX – EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL. AUTORISATION PRÉFECTORALE

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des cimetières communaux ainsi qu'à l'évolution de sa démographie, la Commune est dans l'obligation d'agrandir son cimetière situé entre le chemin du Crêt et la rue de Paris.

Il est prévu que l'extension se fasse en partie nord-ouest du cimetière actuel, sur un tènement communal cadastré AB158, d'une superficie de 4565 m², inscrit en zone d'équipements publics au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Préalablement au démarrage des travaux, la Commune a donc diligenté un rapport d'expertise hydrogéologique du terrain concerné par l'extension. Les conclusions de ce rapport indiquent que les travaux n'auront aucun impact sur la zone de captage en eau potable de Pré Bataillard située en aval du cimetière et que rien du point de vue hydrogéologique ne s'oppose à la réalisation de cette extension de cimetière.

La Ville de Gex comptant plus de 2000 habitants et l'extension du cimetière se situant à moins de 35 mètres des habitations, il convient maintenant d'obtenir une autorisation préfectorale qui sera délivrée après la réalisation d'une enquête publique.

REMARQUES :

Monsieur PELLETIER : *« Le loyer du logement aux Vertes Campagnes est plus élevé que celui de Tougin, alors qu'il est plus petit. »*

Monsieur le Maire : *« L'appartement de Tougin est un logement social, celui des Vertes Campagnes relève du secteur privé. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2223-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011 et modifié le 28 janvier 2016,

VU le dossier d'enquête publique relative à l'extension du cimetière communal,

VU le rapport d'expertise hydrogéologique,

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion de son cimetière ainsi qu'à l'évolution de sa démographie, la Commune est aujourd'hui dans l'obligation d'agrandir son cimetière.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander l'autorisation préfectorale pour l'extension du cimetière communal qui sera délivrée après la réalisation d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet d'extension du cimetière communal sur la parcelle communale AB158,
- ✓ **DIT** que les frais relatifs à la procédure d'enquête publique pour l'extension du cimetière communal seront supportés par la Commune,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment la demande d'autorisation préfectorale, prévue à l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

10. PROJET URBAIN « CŒUR DE VILLE » - CONCERTATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.300-2 DU CODE DE L'URBANISME

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville a lancé en 2015 le projet urbain « Gex-Cœur-de-Ville » notamment pour redynamiser l'activité commerciale du centre-ville et rendre plus lisible l'espace public de la Place du Jura.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Redynamiser l'économie et l'attractivité commerciale du centre-ville.
- Rendre plus lisible l'espace public situé Place du Jura.
- Réaménager la voirie départementale, avenue de la Poste.
- Réorganiser les flux et les stationnements en lien avec l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- Améliorer les modes doux et les liaisons piétonnes entre le centre ancien, la Place du Jura et le Parc des Cèdres.
- Développer les offres de services et d'équipements collectifs et publics (pôle culturel…).

Dans le cadre d'une 1ère phase de concertation préalable, organisée entre le 14 octobre et le 15 décembre 2015, la Collectivité a travaillé avec la population à l'élaboration de trois scénarios d'aménagement qui intègrent les critères cités précédemment.

L'article L.300-2 du Code de l'urbanisme prescrit que les opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique font l'objet de manière obligatoire ou facultative selon leur nature, d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation doivent être fixés par le Conseil Municipal. Les modalités doivent pendant une durée suffisante au regard de l'importance du projet, permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et des propositions qui seront enregistrées et conservées par la Commune.

L'objectif de cette concertation formelle consiste à informer la population sur le scénario d'aménagement jugé le plus approprié pour répondre aux attentes en considération des contraintes et à recueillir ses avis et ses propositions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apprécier les modalités de concertation suivantes:

- Calendrier prévisionnel de la mi-avril 2016 à la fin mai 2016, soit six semaines.
- Une réunion publique de présentation du projet.
- Une exposition publique itinérante dans les équipements publics suivants : Mairie-annexe, Bibliothèque.
- La mise en ligne sur le site internet dédié au projet du scénario d'aménagement et des principales informations relatives à celui-ci.
- Une plaquette à destination du public, distribuée sur les sites de l'exposition itinérante, à la Mairie et lors de la réunion publique.
- La tenue d'un registre d'observations.
- La mise en place d'une urne destinée à recueillir les observations du public pendant toute la durée de la concertation.

Après avoir réalisé cette procédure, le Conseil Municipal tirera au terme de cette concertation le bilan de l'opération.

REMARQUES :

Monsieur JUILLARD : *« Ceci suppose que le 16 avril nous ayons fait un choix, j'ai un problème de compréhension du fait de la superposition des deux procédures, ce n'est pas clair. »*

Monsieur le Maire : *« Effectivement, la concertation que l'on vient de faire n'a rien d'obligatoire, mais était fort intéressante. Ceci a contribué à la définition du projet, c'était nécessaire à l'expression des besoins.*

La concertation obligatoire de l'article L.300-2 fixe un cadre minimal. Le vote final interviendra en juillet. »

Monsieur JUILLARD : *« Nous allons travailler « à marche forcée» ».*

Monsieur le Maire : *« Oui, mais on tiendra notre calendrier. Au départ, je pensais que nous pourrions décider en mars, ce sera en juillet, mais en parallèle les études avancent.*

La proposition pourra être modifiée jusqu'au bout, étayée par les contributions et les échanges.

Il n'y a aura pas de retard sauf éléments extérieurs à la Commune (par exemple : dévoiement).

Monsieur JUILLARD : *« Je tiens à remercier les personnes qui ont passé leur week-end pour tenir le stand au salon Tendance Immobilier. »*

Monsieur le Maire : *« Oui, il le faut, et je vous suis très reconnaissant de le faire. Cette action est très positive, elle a permis d'élargir le débat auprès de plus de 300 personnes que nous n'avions pas vues au cours des éléments de communication précédents.*

Le projet suscite beaucoup d'intérêt, de remarques, d'apport, voire des confirmations des choix, des intentions. Par exemple, l'intérêt pour la résidence séniors et la proximité des services au centre-ville.

Les interlocuteurs sont intéressés par le processus de dynamisation orchestrée en centre-ville et non à la périphérie comme cela se fait pourtant.

Ce projet change l'image de Gex, la sort de celle un peu désuète des villes Sous-Préfecture. »

Monsieur CHARPENTIER : *« Quel scénario semble écarté ? »*

Monsieur le Mairie : *« Je ne souhaite pas donner une tendance afin de ne pas influencer, nous irons jusqu'au bout de la démarche de concertation. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.300-2,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011 et modifié le 28 janvier 2016,

CONSIDÉRANT que l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme prescrit que les opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique font l'objet de manière obligatoire ou facultative selon leur nature, d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette concertation formelle consiste aujourd'hui à informer la population sur le scénario d'aménagement jugé le plus approprié pour répondre aux attentes en considération des contraintes et à recueillir ses avis et ses propositions.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lancer la concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme pour le projet urbain « Gex-Cœur-de-Ville » dont les objectifs sont les suivants :

- Redynamiser l'économie et l'attractivité commerciale du centre-ville.
- Rendre plus lisible l'espace public situé Place du Jura.
- Réaménager la voirie départementale, avenue de la Poste.
- Réorganiser les flux et les stationnements en lien avec l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

- Améliorer les modes doux et les liaisons piétonnes entre le centre ancien, la Place du Jura et le Parc des Cèdres.
- Développer les offres de services et d'équipements collectifs et publics (pôle culturel…).

Et selon les modalités de concertation suivantes :

- Calendrier prévisionnel de la mi-avril 2016 à la fin mai 2016, soit six semaines.
- Une réunion publique de présentation du projet.
- Une exposition publique itinérante dans les équipements publics suivants : Mairie-annexe, Bibliothèque.
- La mise en ligne sur le site internet dédié au projet du scénario d'aménagement et des principales informations relatives à celui-ci.
- Une plaquette à destination du public, distribuée sur les sites de l'exposition itinérante, à la Mairie et lors de la réunion publique.
- La tenue d'un registre d'observations.
- La mise en place d'une urne destinée à recueillir les observations du public pendant toute la durée de la concertation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le lancement d'une concertation avec les habitants de la Commune, afin d'informer le public et de recueillir son avis sur le projet urbain « Gex-Cœur-de-Ville ».
- ✓ **APPROUVE** les objectifs et les modalités de la concertation présentés ci-dessus pour ce projet urbain.
- ✓ **DIT** que le bilan de la concertation sera tiré au terme de celle-ci.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la concertation.

11. ACTUALISATION DES TARIFS CULTURELS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La commission culture s'est prononcée favorablement lors de la séance du 28 octobre 2015 concernant l'actualisation des tarifs de la saison culturelle. L'objectif est de gagner en lisibilité auprès du public et de simplifier la gestion de la billetterie.
D'une part, les tarifs nécessitent actuellement d'avoir en caisse des pièces jusqu'à 10 centimes d'euros afin de pouvoir rendre la monnaie lorsque le public achète ses places. Le manque de monnaie est permanent et rend difficile la vente.
Les salles de spectacle des communes environnantes pratiquent par ailleurs des tarifs plus élevés légitimant l'augmentation des tarifs culturels de la commune de Gex.

Cela concerne uniquement les tarifs des spectacles et manifestations donnés à la salle des fêtes ou dans des salles annexes, suite à des travaux par exemple.

D'autre part, le tarif enfant s'applique actuellement pour les enfants à partir de 3 ans tandis que le « passeport culture jeunes » concerne les enfants dès 2 ans. Par conséquent, un enfant, entre 2 ans et jusqu'à la veille de ses 3 ans, ne payera pas l'entrée à un spectacle s'il n'a pas le passeport jeunes. Toutefois, s'il a le passeport jeune, sa place est payante.
La commission s'est prononcée favorablement lors de la séance du 28 octobre 2015 pour harmoniser les conditions d'application des tarifs pour le jeune public. Cela implique que les entrées enfants avec ou sans « passeport culture jeunes » seront identiques. La commission est favorable pour une application des tarifs dès 2 ans et jusqu'à 18 ans.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT Considérant qu'il convient de déterminer des nouveaux tarifs pour les évènements culturels indépendamment des lieux et de proposer une situation équitable pour tous les enfants et les jeunes de la commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer la grille tarifaire suivante à partir du 01 septembre 2016 pour les tarifs de la salle des fêtes :

- Entrée adulte 9,00 €
- Entrée enfant de 2 à 18 ans 5,00 €
- Entrée « passeport Cultures Jeunes » 4,00 €

Les tarifs pour l'Espace Perdtemps restent inchangés, à savoir :

- Entrée adulte 16,00 €
- Entrée enfant de 2 à 18 ans 10,00 €
- Entrée « passeport Cultures Jeunes » 7,00 €

Monsieur le Maire propose également d'étendre la tranche d'âge pour les entrées enfants de 2 à 18 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, »

✓ **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

12. SUBVENTIONS 2016

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La proposition d'attribution des subventions de l'année 2016 a été effectuée en considérant que :

- Suite aux restrictions budgétaires de l'année 2015, l'enveloppe globale des subventions pour l'année 2016 sera maintenue,
- Les conventions signées entre la Mairie et la MJC ainsi qu'avec l'Office de Tourisme ont évolué ; la subvention n'est plus liée aux salaires.

- La Commune est candidate en tant que ville d'arrivée pour le Tour cycliste du Pays de Gex – Valserine. Cet évènement dynamisera la vie locale le jour de la course et sera favorable à l'économie locale puisque les coureurs et les équipes logent et mangent sur le territoire.
- La Commune a été sollicitée pour soutenir un projet humanitaire mis en place par deux jeunes gexois, au nom de l'association Pichac Kuna.

Le montant total des subventions qu'il est proposé d'attribuer s'élève à :

- 507 938 € pour les subventions de fonctionnement,
- 20 800 € pour les subventions exceptionnelles.

En 2015, les montants attribués étaient de 506 085.62 € pour les subventions de fonctionnement et de 34 300 € pour les subventions exceptionnelles.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« En 2017 nous n'aurons plus à verser la subvention de l'Office du Tourisme car la compétence sera reprise par la CCPG. »*

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le rapport de la commission Finances du 11 février 2016,

VU le budget primitif 2016,

CONSIDÉRANT les demandes et les éléments produits par les associations,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	TOTAL	SUBV. FONCT.	SUBV. EXCEPT.
SPORT			
Ain Est Athlétisme	**800,00 €**	800,00 €	
Basket Pays de Gex	**1 500,00 €**	1 500,00 €	
Pays de Gex Natation	**1 500,00 €**	1 500,00 €	
Football Club Cessy-Gex	**5 000,00 €**	5 000,00 €	
Gymnastique Volontaire	**350,00 €**	350,00 €	
Judo Club Segny	**500,00 €**	500,00 €	
La Gexoise	**1 280,00 €**	1 280,00 €	
Mercredis de neige - Pays de Gex	**1 000,00 €**	1 000,00 €	
Pétanque Gessienne	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
Gex Ski Club	**6 000,00 €**	6 000,00 €	
Tennis club	**2 500,00 €**	2 500,00 €	

Twirling bâton	**3 000,00 €**	3 000,00 €	
Union cycliste Pays de Gex	**500,00 €**	500,00 €	
Tour cycliste pays de Gex-Valserine	**5 000,00 €**		5 000,00 €
USPG Rugby	**25 000,00 €**	25 000,00 €	
SOUS-TOTAL SPORT	**55 930,00 €**	**50 930,00 €**	**5 000,00 €**
ENTRAIDE ET SOCIAL			
Accueil gessien	**2 500,00 €**	2 500,00 €	
ADIL	**220,00 €**	220,00 €	
Amicale animation retraite Tougin	**1 800,00 €**	1 800,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers	**3 000,00 €**	3 000,00 €	
Amicale des donneurs de sang	**350,00 €**	350,00 €	
Centre Socio-Culturel « Les Libellules »	**125 800,00 €**	115 000,00 €	10 800,00 €
Amicale Club "L'âge d'or" (3ème âge)	**420,00 €**	420,00 €	
Club du devoir - Clos des Abeilles	**500,00 €**	500,00 €	
Comité des Œuvres Sociales (chèques vacances)	**10 000,00 €**	10 000,00 €	
Comité des Œuvres Sociales	**7 000,00 €**	7 000,00 €	
Croix Rouge Française	**700,00 €**	700,00 €	
Équipe d'Entraide du Pays de Gex	**200,00 €**	200,00 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers Secteur Gex UDSP01	**200,00 €**	200,00 €	
Restaurants du Cœur	**1 500,00 €**	1 500,00 €	
Secouristes	**1 000,00 €**	1 000,00 €	
Téléthon	**800,00 €**	800,00 €	
SOUS-TOTAL ENTRAIDE	**155 990,00 €**	**145 190,00 €**	**10 800,00 €**
DIVERS			
Noctambus	**13 400,00 €**	13 400,00 €	
PGPA (Pays Gex Promotion Animation)	**5 100,00 €**	5 100,00 €	
Prévention Routière	**200,00 €**	200,00 €	
Pichac Kuna	**500,00 €**		500,00 €
SOUS-TOTAL DIVERS	**19 200,00 €**	**18 700,00 €**	**500,00 €**
SCOLAIRE			
CIO Bellegarde	**458,00 €**	458,00 €	
Collège Georges CHARPAK (ski)	**4 000,00 €**	4 000,00 €	
Assoc accompagnement scolaire VC	**500,00 €**	500,00 €	
Asso sportive CES G. CHARPAK	**1 200,00 €**	1 200,00 €	

Association sportive Jeanne d'Arc	**1 000,00 €**	1 000,00 €	
Collège CHARPAK - SEGPA	**600,00 €**	600,00 €	
École maternelle Parozet	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
École maternelle Perdtemps	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
École maternelle Vertes Campagnes	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
École élémentaire Parozet	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
École élémentaire Perdtemps	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
École primaire Vertes Campagnes	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
Sou des écoles	**4 000,00 €**	4 000,00 €	
SOUS-TOTAL SCOLAIRE	**23 758,00 €**	**23 758,00 €**	**0,00 €**
CULTUREL			
Batterie fanfare	**4 000,00 €**	4 000,00 €	
Chorale le Pays de Gex	**2 000,00 €**	2 000,00 €	
Comité des Chevaliers de l'Oiseau	**6 500,00 €**	6 500,00 €	
Confrérie du Bleu de Gex	**800,00 €**	800,00 €	
Darx Fantastiques	**1 000,00 €**	1 000,00 €	
École de musique	**14 500,00 €**	14 500,00 €	
Groupe théâtral gessien	**460,00 €**	460,00 €	
Maîtrise du Pays de Gex	**1 000,00 €**	1 000,00 €	
MJC	**119 200,00 €**	117 700,00 €	1 500,00 €
Orchestre à Cordes Pays Gex	**500,00 €**	500,00 €	
Verger Tiocan	**300,00 €**	300,00 €	
Vitrines de Gex	**5 900,00 €**	5 900,00 €	
SOUS-TOTAL CULTUREL	**156 160,00 €**	**154 660,00 €**	**1 500,00 €**
ANCIENS COMBATTANTS			
Amicale des anciens combattants	**300,00 €**	300,00 €	
Amicale des anciens chasseurs alpins	**200,00 €**	200,00 €	
UNP	**200,00 €**	200,00 €	
SOUS-TOTAL ANCIENS COMB.	**700,00 €**	**700,00 €**	**0,00 €**
TOURISME ET NATURE			
Office du Tourisme	**114 000,00 €**	114 000,00 €	
Office du Tourisme (animations Gex)	**3 000,00 €**		3 000,00 €
SOUS-TOTAL TOURISME	**117 000,00 €**	**114 000,00 €**	**3 000,00 €**
TOTAL GÉNÉRAL	**528 738,00 €**	**507 938,00 €**	**20 800,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus.

Monsieur REDIER de la VILLATTE (procuration) s'est abstenu.

13. INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

En application de l'article 3 de la loi 2015-366 du 31/03/2015, dans les communes de 10000 habitants et plus, les indemnités de fonctions des élus sont fixées, à titre automatique, au taux plafond sans qu'il soit besoin d'une délibération.

Toutefois, lorsque les indemnités de fonction sont fixées à un taux inférieur au taux maximum, au 31/12/2015, une nouvelle délibération est nécessaire pour se conformer ou déroger à la loi, afin de respecter l'enveloppe indemnitaire maximale définie au II de l'article L.2123-24 du CGCT.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'indemnités de fonction arrêtés par délibération n°DEL-074 du 09/04/2014.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la loi 2015-366 du 31 mars 2015,

VU les articles L2123-20 et suivants du CGCT,

VU l'élection du Maire et des adjoints auquel il a été procédé lors du Conseil municipal du 29 mars 2014,

VU le budget 2016,

VU la délibération 2014-DEL074 du 09 avril 2014 portant détermination des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **DE FIXER** les indemnités versées au Maire et aux Adjoints de la manière suivante :
  - 65% de l'indice 1015 au Maire,
  - 20% de l'indice 1015 aux adjoints,
  - 10% de l'indice 1015 à un conseiller municipal recevant une délégation du Maire.
- **D'APPLIQUER** à celles-ci la majoration prévue à l'article L2123-22 de 20% pour les Communes chefs-lieux d'arrondissement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE :**

  - **DE FIXER** les indemnités versées au Maire et aux adjoints de la manière suivante :
    - 65% de l'indice 1015 au Maire,
    - 20% de l'indice 1015 aux adjoints,
    - 10% de l'indice 1015 à un conseiller municipal recevant une délégation du Maire,

  - **D'APPLIQUER** à celles-ci la majoration prévue à l'article L2123-22 de 20% pour les Communes chefs-lieux d'arrondissement,

  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

14. DEMANDE DE SUBVENTION CAF POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE PAROZET

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'extension de l'école Parozet, la Commune a prévu la réalisation d'équipement pour l'accueil périscolaire et le centre de loisirs.

Pour ce type de projet la CAF accorde des subventions plafonnées à 1 750 € HT/m².

Le montant des dépenses, pour le projet global d'extension, s'élève à 7 200 000 € HT pour **2 950 m² construits ou réaménager. Le prix du m² HT s'établit à** 2 440.68 € HT.

Seules les surfaces utilisées par le centre de loisirs sont subventionnées.

709 m² sont destinés à l'usage exclusif du centre de loisirs et de la garderie périscolaire.
418 m² consacrés à la restauration sont utilisés par l'école et le centre de loisirs,
259 m² sont communs aux 2 secteurs (salle motricité, bibliothèque, sanitaires et 2 dortoirs).
Le total de la surface utilisée par le centre de loisirs est de 1 386 m².

Le montant éligible est de : 2 425 500 € (1 750 € maxi /m²)

Le montant de la subvention attendue est de : 485 100 € (taux 20%)

Les modalités de l'aide sont les suivantes :

- ✓ 70 % sous forme de prêt sans intérêt,
- ✓ 30% sous forme de subvention.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- ✓ Aide CAF prêt : 339 570 €
- ✓ Aide CAF subvention : 145 530 €
- ✓ État : 520 000 €
  (sous réserve d'instruction du dossier)
- ✓ Département : 300 000 €
- ✓ Emprunt : 1 899 550 €
- ✓ Fonds propres : 3 995 350 €

Il est souligné que l'ensemble des demandes sont en cours d'instruction. Le plan de financement est donc soumis au résultat de celle-ci.

♦ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU le budget 2016,

VU le projet d'extension rénovation de l'école Parozet,

VU la délibération du 9 novembre 2015 approuvant l'APD de l'opération école de Parozet,

CONSIDÉRANT :

- ➢ que le projet comporte outre l'augmentation du nombre de classes afin d'augmenter la capacité d'accueil des écoles primaire et maternelle pour répondre à l'augmentation de la population dans ce secteur, la réalisation d'un centre de loisirs pouvant recevoir 150 enfants.

  Il est précisé qu'un certain nombre de salle d'activités et les locaux de restauration seront mutualisés, ils seront utilisés pour les activités scolaires, la garderie périscolaire, le centre de loisirs et les activités périscolaires.
- ➢ que la CAF peut participer financièrement à l'extension des locaux du centre de loisirs à hauteur de 20 % d'une dépense plafonnée à 1 750.00 €/m² dont 30 % en subvention et 70 % en prêt sans intérêt,
- ➢ que le Département peut participer à hauteur de 30% d'une dépense plafonnée à 1 000 000 €,
- ➢ que l'État peut participer à hauteur de 45% sur une dépense de 50 000 € par salle d'activité, plafond de subvention 390 000 €, à hauteur de 45% pour la restauration scolaire plafond de subvention 80 000 €, à hauteur de 35% pour le centre de loisirs le plafond de subvention étant fixé à 50 000€,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de la CAF sur la base du plan de financement suivant établi au vu des éléments ci-dessus :

- ➢ Montant HT du projet : 7 200 000 €
- ➢ Aide CAF prêt : 339 570 €

- Aide caf subvention : 145 530 €
- État : 520 000 €
- Département : 300 000 €
- Emprunt : 1 899 550 €
- Fonds propres : 3 995 350 €

Il demande également aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la notification des aides accordées par la CAF,

- de l'autoriser à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention et notamment la convention de financement avec la CAF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet de financement ci-dessus,

- **SOLLICITE** l'octroi des financements CAF,

- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre la notification de subvention,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention et notamment la convention de financement avec la CAF.

15) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 19 JANVIER 2016

LES DOSSIERS PRESENTES DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRETES ENTRE LE 11 décembre 2015 ET LE 19 janvier 2016 inclus

Contrat Corridors Vesancy - Versoix

Définitions et Enjeux pour la commune de GEX

Un Corridor Biologique est un espace continu servant de lieu de passage pour la faune et la flore

Contrat signé le 27 février 2014 entre les partenaires français, genevois et vaudois du périmètre de la Versoix

Corridors Vesancy - Versoix : Carte de localisation des Actions

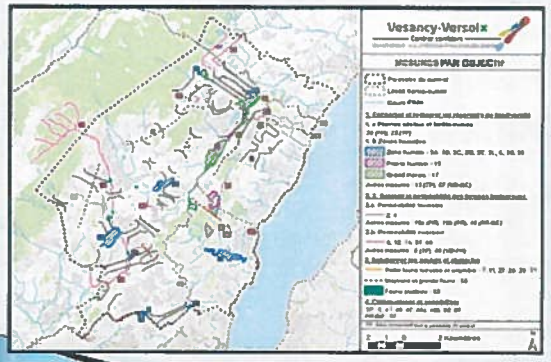

Actions pour GEX et Calendrier Prévisionnel

Actions	Descriptif synthétique	Maitre(s) d'ouvrage	Echéance de réalisation
Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents de planification		CCPG / DG Eau GE / Etat VD	2018
Renaturer et gérer le Grand Journans et sa ripisylve	Mettre en œuvre le plan de gestion (lutter contre les espèces envahissantes, diversifier l'habitat piscicole...)	CCPG	2019
Restaurer le lit majeur du Ey	Créer des zones humides, végétaliser le bassin, rétablir la continuité piscicole	CCPG	1ère phase en 2015 2ème phase en 2017
Garantir la circulation des espèces sur les corridors stratégiques identifiés	Définir les espaces fonctionnels et les espaces tampons du corridor ainsi que les aménagements à créer et inscrire les emprises des corridors dans le SCoT et les PLU / le PLUi	CCPG	2019
Identifier les continuums à chauves-souris	Identifier les corridors utilisés par les chiroptères	DGNP GE / LPO / DGE Biodiv VD	2016
Inventorier les espèces invasives floristiques : état initial et final	Établir un cahier des charges commun entre acteurs vaudois et français et élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions	CCPG / DGE Biodiv VD	2019

Secteur de Grand-Champ à Gex un enjeu dans l'élaboration du prochain PLUi

Du contrat corridor → *A sa retranscription, validée, dans notre PLU de 2011*

Phase de terrain Etudes de cas sur des secteurs prioritaires dès 2016

Secteur de Grand-Champ à Gex identifié parmi les 20 secteurs prioritaires

Méthodologie : étude foncière et de terrain plus fine ou plus complète (utilisation d'appareil photo numérique...)

Résultats déboucheront sur des **présentations spécifiques** et permettront de **définir** plus précisément **les actions à mener**

Du contrat corridors au PLUi :

- Réflexion globale et accompagnement sur le développement futur de la commune : aménager de manière cohérente le territoire
- Identification des secteurs de développement (urbanisation, infrastructures routières et ferroviaires) et définition de plan d'actions, à moyen et long terme, pour maintenir des continuités écologiques dans le cadre d'un développement territorial global.
- Identification des secteurs à préserver (réserve naturelle, zones agricoles et patrimoniales d'un point de vue faunistique et floristique) et définition d'actions bordant le développement de la commune sur ces secteurs, réservoirs de biodiversité et/ou corridors biologiques majeurs.

Site du Sénat dans la rubrique « Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » :
http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201506/projet_de_loi_pour_la_reconquete_de_la_biodiversite_de_la_nature_et_des_paysages.html

Référence du dossier	Surface de plancher	Titulaire de la demande	Références cadastrales	Adresse des travaux	Nature des travaux	Nature de la décision
PERMIS DE CONSTRUIRE (6 dossiers)						
PC 00117315J1019 valant AT00117315J0011	2428m²	COMMUNE DE GEX	AD 145-77-76	233 rue de l'Oudar	Extension du groupe scolaire Parozet	**FAVORABLE**
PC 00117315J1021	391m²	BORTOLOTTI Paul et Maryse	AW 125-127-126	Chemin rural de l'Aiglette	Construction d'un entrepôt	**FAVORABLE**
PC 00117315J1025	10.01m²	BOURGADE Benjamin	C 193-194	59 chemin des Galas	Extension de l'habitation + garage	**FAVORABLE**
PC 00117314J1020-01 (transfert)	-	PESCHIERA Jérémy	AP 14(p) – 15(p)	218 chemin de l'Emboussoir	Transfert total (maison + garage)	**FAVORABLE**
PC 00117314J1025-01 (transfert)	-	DEMIRKIRIAN Hakan et Dila	AP 14(p) – 15(p)	218 chemin de l'Emboussoir	Transfert total (maison + garage)	**FAVORABLE**
PC 00117314J1037-01 (modificatif)	Suppression de 10m²	SCCV LEMAN CIEL/ ALTA PROMOTION	AB 11-12	320 rue de Paris	Modification de l'implantation du bâtiment et diminution du nombre de logements	**FAVORABLE**
DECLARATION PREALABLE (7 dossiers)						
DP 00117315J9121	18m²	PAJON Fabrice	AM 205-236	370 rue Marc	Construction d'une	**FAVORABLE**

				Panissod	véranda	
DP 00117315J9122	19.95m²	GEISER David	AC 435	313 chemin du Crêt	Extension de l'habitation	**FAVORABLE**
DP 00117315J9123	-	MILLS Peter	AI 221-220	550 avenue des Tilleuls	Changement de la porte de garage	**FAVORABLE**
DP 00117315J9124	19.20m²	NORMANDIN Fabien	AC 439	305 chemin du Crêt	Construction d'une véranda	**FAVORABLE**
DP 00117315J9125	-	COLOMB Renée	E 416	150 chemin des Rosiers	Implantation d'une clôture	**FAVORABLE**
DP 00117315J9128	-	FAMILIALE OAC	AI 234	214 place Perdtemps	Réfection de toiture	**FAVORABLE**
DP 00117315J9129	-	SNC LEADER PRICE EXPANSION	AW 80-65-78-79	22 rue des Transporteurs	Réfection des façades	**FAVORABLE**
AUTORISATION DE TRAVAUX (5 dossiers)						
AT 00117315J0012	-	INSTITUT JEANNE D'ARC	AH 145	306 rue Marius Cadoz	Mise aux normes SDIS et SVH	**FAVORABLE**
AT 00117315J0013	-	SARL BORTOLOTTI	AI 551	53 avenue de la Gare	Mise aux normes SDIS et SHC	**FAVORABLE**
AT 00117315J0014	-	SARL LACROIX	AI 548	32 rue Ernest Zegut	Mise aux normes SDIS et SHC	**FAVORABLE**
AT 00117315J0015	-	SARL LACROIX	AI 551	29 avenue de la Gare	Mise aux normes SDIS et SHC	**FAVORABLE**
AT 00117315J0016	-	ASTRAGALE SELARL – Vétérinaire	AP 96	Rue des Vertes Campagnes	Mise aux normes SDIS et SHC	**SANS SUITE**
ANNEXE						
Glossaire Contrat Corridors Vesancy- Versoix						

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« Je me réjouis du retour à des positions plus raisonnables, tenant compte des actions de terrains et du développement local, sur les corridors écologiques. »*

16) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE – BÂTIMENTS - ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT- FLEURISSEMENT DU 10 FÉVRIER 2016

La commission s'est réunie afin de désigner les lauréats du fleurissement de la commune.

Elle a retenu :

- ✓ 13 maisons
- ✓ 4 commerces
- ✓ 9 balcons
- ✓ 2 coups de cœur
- ✓ 1 hors concours
- ✓ 32 encouragements

La remise des prix se fera le vendredi 8 avril 2016 à 18h30 à la salle Barbara.

17) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE – BÂTIMENTS - ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT- DU 17 FÉVRIER 2016

Patrimoine arboré

Monsieur Marc Cossin, expert forestier, et Monsieur Rémi Antoine responsable du service Espaces Verts de la commune ont présenté le plan de gestion du patrimoine arboré pour la période 2016 -2026. Le précédent avait été réalisé en 2006.

1 316 arbres ont été répertoriés à Gex et chacun de ces arbres fait l'objet d'une fiche détaillé ; La commune a été divisée en 36 unités de gestion homogènes. Des fiches et des extraits de l'étude sont présentés sur écran à la commission.

Les arbres sont répertoriés par espèces, tailles et évolution par rapport au précédent inventaire. Les fiches de synthèses ont été commentées.

Afin d'entretenir convenablement le patrimoine arboré, le bureau d'étude évalue le temps effectif de travail d'un professionnel à 300 heures par an (non compris les temps de déplacement entre les arbres), soit environ 30 000 € TTC par an pour élagage, abattage et taille de forme.

Les travaux prioritaires sont :

- En 2016 : la promenade du Journans ; travaux d'élagage et d'abattage le long des berges, près des bancs, des jeux et des stationnements. Le service espace vert va lancer très rapidement une consultation d'élagueurs pour effectuer ce travail dès le printemps.

L'étude sera remise à la commune en deux exemplaires papiers et un exemplaire sur support informatique (base de données ACESS) et rapports pdf.

La commune dispose ainsi d'un bon outil de suivi du patrimoine arboré. Le document est disponible sur demande auprès des services techniques.

La Commission a vivement remercié Monsieur Marc Cossin pour la qualité de l'étude remise et la présentation en séance et le service espace vert pour les contributions apportées tout au long de l'étude notamment pour les relevés de terrain.

Agrandissement du groupe scolaire de Parozet

Total HT de l'opération (estimation selon éléments à disposition yc AMO, MOE, BET, hors aléas et divers) : 7 000 000 € HT

Suite aux CAO du 25 janvier et 8 février 2016, 12 relances et 7 lots en cours de négociation
Planning prévisionnel :

- Mise en ligne le 22 février 2016 sur le site de la voix de l'Ain pour 22 jours
- Retour des offres le mardi 15 mars 2016
- CAO 1 le mercredi 16 mars
- CAO 2 le mardi 29 mars
- CM le lundi 4 avril pour attribution des marchés de travaux des 19 lots.

Début des travaux fin juin 2016

Le permis de construire est affiché depuis mi-décembre. Fin des recours des tiers 16 février 2016. En fin de semaine, on pourra considérer que les recours des tiers sont purgés. Nous avons reçu un courrier du Préfet qui demande de régler la problématique des stationnements ; fera l'objet d'un modificatif (les stationnements sont prévus sur ER9 en cours d'acquisition)

Subventions :

- DSIPL adressée le 15 février 2016 ; a fait suite au rdv avec le SG de la sous-préfecture le 10 février 2016
- DETR selon retour DSIPL
- CAF à faire avant mars 2016 ; rdv avec architecte a eu lieu le lundi 25 janvier 2016. En attente du retour des éléments
- CG01 selon retour DSIPL

La Commission prend connaissance de ces informations.

Passerelle sur l'Oudar

Programmation des travaux.

Le Maire avait demandé lors de la dernière commission que les travaux de la passerelle soient engagés très vite. Un rdv a eu lieu sur place avec l'Entreprise d'Insertion qui va livrer au moins les IPN.

Selon la DDT, contactée par CCPG. L'ouvrage appartient à la commune donc le désengravement relève de l'entretien courant et n'est soumis à rien. La création de la passerelle ne touche pas le lit mineur donc idem pas de dossier. Pour le remplacement des enrochements, si l'on reste dans l'emprise initiale, les travaux peuvent se faire sans problèmes particuliers. Par contre s'il est prolongé sur parcelle privée, il faudra faire une DIG (déclaration d'intérêt général) qui permet l'utilisation des deniers publics sur terrain privé. Il n'y a donc pas de problème semble-t-il pour commencer au 15 avril (Sauf avis contraire ONEMA). Prise de contact avec ONEMA programmée au 18 février 2015 à 14h00 sur place, puis avec Entreprise DESBIOLLES pour devis correspondant à 15h15.
Il faudra prévoir la somme correspondante aux travaux (?) de confortement de la berge lors du BS de mai 2016.

La Commission prend connaissance de ces informations.

Mise en accessibilité de la Mairie

Coût estimé de l'opération : 830 000 € HT (hors aléas et divers)

Planning de travaux : Début des travaux le 1er mars pour 5 mois ; La réunion de lancement du chantier avec les entreprises retenues a eu lieu le mercredi 3 février 2016 en salle du Conseil.

Intervenants :

- Architecte : Pierre Vachetta (mandataire) du groupement composé avec les bureaux d'études Crozet Nura (bureau d'étude structure) et CETBI (bureau d'études fluides).
- Contrôleur Technique : QUALICONSULT
- CSPS : ELYFEC

  8 lots de travaux :

  ✓Pour le LOT 1 : l'entreprise GALLIA
  ✓Pour le LOT 2 : l'entreprise PERROTIN
  ✓Pour le LOT 3 : l'entreprise NINET FRERES
  ✓Pour le LOT 4 : l'entreprise LONGEPIERRE
  ✓Pour le LOT 5 : l'entreprise CAZAJOUS
  ✓Pour le LOT 6 : l'entreprise GONTARD FORAZ
  ✓Pour le LOT 7 : l'entreprise SCIANDRA
  ✓Pour le LOT 8 : l'entreprise CFA
  ✓Pour le LOT 9 : l'entreprise SOFTICA

Subventions :

- 61 740 € de l'Etat au titre de la DETR.

- DSIPL dossier déposé le 15 février 2016.
- CG01 : dossier à revoir

Installations de chantier : parvis mairie et trottoir le long de la baie vitrée ; protection des pavés prévus par plaques et marquage au sol par entreprise Markosol.

Trois services sont déplacés vers :

- L'accueil vers la « salle l'Expo », rue Zégut
- La vie quotidienne sera au « Complexe Sportif du Turet »
- La comptabilité et le service ressources humaines seront déplacés vers les anciens bureaux des douanes, rue du Mont Blanc.

Le bureau du Maire, le bureau du DGS et secrétariats demeurent en Mairie. Isolation phonique et poussière prévue.

Information du public : Installation partielle en fin de semaine

Panneau d'information général devant la mairie

Installation de 2 panneaux d'information Salle l'Expo rue Zégut et rue du Commerce

Installation de 3 panneaux pour VQ au Turet : Rue du Mont Blanc, Rue Charpak, Avenue des Alpes.

Fléchage piéton pour l'accueil à la salle l'expo, 3

Fléchage piéton pour Vie Quotidienne au Turet via le jardin Gambetta puis la rue du Mont Blanc ; 3

Fléchage automobile pour le service Vie Quotidienne vers le Turet ; 2

Fléchage Vie Quotidienne vers le Turet ; 5

Travaux en cours pour transférer ces services :

Les liaisons fibres optiques entre la mairie et les trois sites : terminé ;
(Salendre pour FO sur les 3 sites pour 10 130 € TTC, Salendre pour baies de brassage, tiroirs optiques et mesures des brins sur les 3 sites pour 7 614 € TTC)

L'équipement électrique et téléphonique de chacun des postes de travail sur chacun des sites : terminé (ABR pour équipement électrique des 3 sites pour 13 755.26 € TTC)

Le transfert du standard téléphonique : en cours. Une intervention a déjà eu lieu. (ORANGE pour standard téléphonique pour 13 089 € TTC)

La continuité de l'informatique : semaine prochaine (SI2A informatique pour 40 833.20 € TTC)

Déménagements par les ST le vendredi 4 et samedi 5 mars. Fermeture de la Mairie le vendredi 4 mars ; l'accueil doit être opérationnel le lundi 7 mars 2016.

Avis de la Commission : la commission demande de prévoir l'incidence de ce programme de travaux sur le déroulement de la fête de l'Oiseau

Eclairage public (4 100 heures et 4 500 heures dans le centre-ville, 1 575 PL, 161Kw Pl, 750 000Kwh/an pour 100 000 euros € TTC)

Travaux réalisés récemment :

- 9 lanternes FALCO (3 mats les rosiers au creux du loup et une entrée de Perdtemps vers entrée stade) pour 7 434 €. Passage de 125 à 70w ; conformité règlementation ; vu en commission en septembre.
- 5 HAPILED 35w au parc des cèdres sur la dalle parking (suppression boules) pour 4 134 € TTC ; travaux terminés
- Bois de la Motte ; éclairage en place (172175) ; 4 leds

A terminer sur programme 2015 :

- Eng B2083 pour 4 464 € le 16/10 pour 8 régulations d'armoires (centre chalet, centre visitation, douanes, douanes tilleuls, Pitegny, route mourex, Tougin, creux du loup lotissement);

Devis reçu récemment

- Feux la poste
- Encastrés de sol rue de la gare à réparer ; devis reçu 01 856 13a ; 2 556.00 €
- Chenaillette ; devis 01 856 12a ; remplacement de 2 bornes vandalisées par une seule pour 2 274.00 € ; remplacement par 2 bornes pour 4 236 € ; à inscrire en BS si retenu.

La Commission demande une visite de nuit pour évaluer le besoin

- Remplacement luminaires vapeur de mercure 13 unités pour 11 434.80 € TTC ; devis 01 865 13 ; Visite sur place à effectuer avec Mr Pellé. Programme 2016 réf. 172 214 ; 10 000 € TTC basses. 11 unités 34w hapiled pour 7 579 € HT ; vu sur place avec Mr Pellé ; sera proposé au BS 2016 ou au BP 2017
- Rue de l'Oudar ; enfouissement des réseaux secs et trottoirs ; devis remis par salendre pour installation EP : 30 694.80 euros ; sera proposé en BS 2016
- Foncia domaine de disse 2 ; engagement de la commune collecteur de Parozet ; devis 01 855 91 pour 4 146.00 € TTC ; sera proposé en BS 2016 sur le 172 167

Devis en attente

- éclairage des passages piéton rue de Gex la ville
- Belle ferme : voir sur place avec Mr Pellé ; voir pour plots avec éclairage rasant ; cf. parc de la tire à Ferney…) ;

La Commission demande que la convention soit étudiée

- Mats vertes campagnes abimés au pied ; 600w par mats ; chiffrages de mats et lanternes type rue Blanchard avec 80W les mats ont 18 ans ? diagnostic à faire ??

La Commission signale que les mats ont moins de 20 ans ; à revoir

- Rue de Gex la Ville enfouissement réseau aérien entre MJC et DDE

Prochaine visite de nuit prévue semaine du 15 au 20 février

LED Mairie lanterne de style : 4500 heures en centre-ville

179 points du centre-ville (148 unités à 150w et 31 à 100w ; il faut majorer de 20% pour les appareillages soit 30Kw pour l'ensemble)

Le passage en LED réduirait la puissance à 50W par points soit 9Kw et réduirait le cout de maintenance (nettoyage de la verrerie et relamping)

Une nouvelle plaque LED a été installée sans les verres de protection ; voir sur place…

En attente devis Salendre ;

Calcul basique à affiner

- 30 * 4500 heures * 0.13 cts = 17550 €
- 9*4500*0.13 = 5265 €
- Delta : 12 285 € par an

La Commission demande qu'un test soit fait rue de Genève

Camping

Demande de devis pour balisage autonome ; Devis remis avec plots du bordereau 7800 € pour 20 plots ; 6 ou 7 ans de durée de vie ; Changement des condensateurs au bout des 6 ou 7 ans prévoir environ150 € HT. Devis validé ; couleur à préciser (bleu, rouge, vert, ambre)

La Commission choisit la couleur verte

Sérieux problème sur les installations EP ; les connexions des câbles sont dans le pied du mat ; Devis transmis ; 23 982 € HT candélabres avec LED

Armoires : 61 armoires

Devis programme 2016 remis 17 100 € HT sera pris sur le budget de fonctionnement 2016 (15 000 € TTC) ; avis favorable de la commission. La commande sera engagée début janvier 2016. Salendre transmettra dans son rapport février 2016 le tableau à jour de l'état des armoires. Salendre étudie la possibilité de regrouper certaines armoires sur lesquelles les consommations sont peu importantes ; en attente de propositions.

La Commission émet un avis favorable au regroupement d'armoires lorsque c'est possible.

Coupures EP 2016 :

En attente projet pour réduction éclairage 2016 ; Salendre doit proposer à la commune une liste de secteurs à délester dès le printemps 2016 au changement d'heure. Rdv programmé le 29/2 en salle du conseil pour valider campagne 2016

Voirie 2016 marché à bons de commande

Devis validés ;

- Bordures pierres devant le patio ; 10 bordures sont cassées et se soulèvent malgré des réparations nombreuses ; intervention du 18 au 22 mars pour enrobés et pavés résine. Cinéma rue de la gare ; travaux du 17 au 22 mars pour 13 364.40 € TTC. Un seul rang de pavé prévu...est ce suffisant ? prix 125 € HT le m2 soit si 3 rangs : 120*0.2 = 24m2 et 24 * 125 * 1.2 = 3600 € TTC ; à inscrire en BS l'ensemble de cette opération soit 13 500 € TTC ou 18 100 € TTC selon choix technique.

La Commission demande que les pierres soient récupérées et que leur installation dans le programme d'extension du cimetière soit étudiée.

- Mise en place d'un plateau surélevé devant le bar le Tétras et rue Zégut ; sera traité dans le cadre des travaux de la rue du commerce à partir de la mi-avril 2016. Evalué par Eiffage à 20064.83 € TTC (sera mise en consultation dans le marché)
- Ralentisseur devant le jardin Gambetta le 2/3 pour 3 919.80 € TTC
- Pontages de fissures rue Blanchard pour 8 895.18 € TTC ; intervention du 18 au 21 avril 2016
- Chemin de Parozet pour 1 788.60 € TTC ; travaux terminés le 16/02
- Chemin de la côte aux Dindes reprises de caniveaux et enrobés là ou c'est nécessaire ; travaux programmés du 22 au 29 février ; 6 351 € TTC.
- Passage de l'abondance le 23 février ; reprise d'enrobés
- Rogeland ; trottoir avec passage surbaissé et enrobés parking 120 m2 pour 2 371€ TTC ; prévus du 22 au 25 février
- Impasse Florimont enrobés ; devis 2015 pour 9 856 € TTC ; travaux programmés du 24 au 26/2
- Coussin berlinois Joinville programmés le 1/3 ; intégré dans rue de Joinville

Devis en attente :

- Fontaine de la petite goulette : Le réseau est écrasé par endroits ; demande de devis au marché à bons de commandes voirie à Entreprise DESBIOLLES pour 100 ml de PEHD DN 50 en lieu et place du réseau existant. Sera traité en même temps que les travaux de la rue du commerce à partir de la mi-avril 2016. Montant à intégrer sur le programme rue du commerce lors du BS
- RD 1005 cote aux dindes protection passage piéton par 2 coussins Lyonnais : à proposer lors du BS
- Rue de Paris ; vannage fontaine ; 172 208 ; vu sur place le 3/2

Autres devis reçus (seront proposés en BS si retenus ; plans à l'écran) :

- Création de plateau surélevé devant la Police Municipale pour 8 085.31 € TTC.
- Aménagement d'un trottoir rue de l'Oudar pour 49 098.32 € et demi chaussée à reprendre pour 20 025.84 € TTC ; travaux à raccrocher au collecteur de Parozet 172 167
- Chemin du crêt du cimetière à la rue des usiniers pour 81 059 € TTC
- Rue de la Folatière depuis le pont SNCF jusque limite Cessy pour 74 430 € TTC (hors plateau surélevé)
- Espace Perdtemps, bassin d'orage, bordures et reprises trottoirs suite à pose des barrières : 2 205.84 € TTC.
- Rue Marius Cadoz et chemin de belle ferme 53 113.38 € TTC ;
- Rue de belle ferme barrières bois et bordures en reprises pour 8 613.95 €
- Rue des abattoirs 12 ml barrières pour 835.20 € TTC

Problème de voirie :

- Vertes campagnes ; reprise de 60 ml de bordures et d'un trou ponctuel ; du 22 février au 4 mars ; prise en charge par Eiffage ; expertise technique demandée

La Commission prend connaissance de ces informations

Questions diverses

Travaux en cours

- École Perdtemps mise en accessibilité : pose des sols souples, WC PMR au r+1.Ascenseur extérieur recouvert platelage bois. Elévateur maternelle pose semaine prochaine.
- Borne de puisage de la croix Bovet pour 3 919.80 € TTC ;
- Radar pédagogique rue Blanchard ; pose en février.

Le Maire demande à valider l'implantation.

Travaux à débuter en mars

- Accessibilité Mairie
- Creux du loup reprise des travaux début mars ; ajout d'un trottoir
- Parcours historique : pose des panneaux ; une autre livraison est à venir ; pas encore de dates
- Façades boulodrome

Travaux à débuter en avril

- Rue du commerce tranche 1 et 2 ; prévoir en BS les sommes nécessaires selon offres et intégrer fontaine petite goulette et plateau surélevé Zégut Terreaux.

- Pose « traversée piéton led » rue de Gex la Ville…
- Enfouissement des réseaux secs rue de l'Oudar et rue de Gex la Ville par le SIEA
- Chalet du Turet

Le Maire rappelle que le chantier de la maison forestière du Turet est une priorité.

Consultation en cours

- Groupe scolaire de Parozet (voir ci-dessus)
- Mairie annexe ; clim et chauffage ; les offres ont été remises par 3 entreprises ; analyse en cours ; attribution en mars
- Esquisses chiffrées pour carrefour Bonnarche et carrefour SDIS route de Divonne ; attribution en mars
- Marché de maitrise d'œuvre pour façade et volets Perdtemps élémentaire et bibliothèque / école de musique façade ; travaux été 2016 sur les 2 sites. VOIR MJC
- Portail Perdtemps automatique ;
- Toiture buvette Perdtemps (attribution en mars)
- Habillage bois la Remise

Consultation à mettre en ligne en mars 2016

- Marché de travaux : Mise en accessibilité de la piscine pour 110 000 € HT (déjà vu en commission). 6 semaines de travaux (15 juin au 31 juillet 2016) ; Rencontre avec Mr Lebeau et l'architecte à organiser pour figer le DCE. Obtention 23 400 € TTC au titre de la DETR et demande DSIPL effectuée ; rien du CG01. Besoin en BS de 69 000 (50 000 € budget 2015 non engagé et 7 000 € légionellose Dalkia payé sur ce programme en 2016 car engagement supprimé en 2015).
- Marché de travaux de la rue du Commerce
- Marché de maitrise d'œuvre bâtiment relais ; objectif : marchés de travaux validés en fin d'année ; Dépôt de demande de subvention au titre de la DSIPL déposé le 15/2. Estimation des travaux 485 800 € HT ; objectif : marchés de travaux fin d'année 2016.
- Marché de maitrise d'œuvre pour mise en accessibilité PMR de 12 bâtiments communaux période 2016/2018 ; objectif : marchés de travaux en fin d'année. Demande de subvention formulée au titre de la DSIPL le 15/2.

Consultation à mettre en ligne en avril 2016

- Marché de maitrise d'œuvre pour pistes cyclables (offre Ingérop 14275 € HT). Dépôt de demande de subvention au titre de la DSIPL déposé le 15/2.
- Maitrise d'œuvre infra pour aménagement de la rue de Gex la Ville et la route de Pitegny ; objectif marché de travaux en fin d'année 2016. (selon BS)
- Changement de fenêtres dans 3 bâtiments communaux

- Marché de travaux extension du cimetière
- Matériels de voirie, espaces verts et bâtiment selon budget 2016

Consultation à mettre en ligne en mai 2016 :

- Skate Park de la poudrière ; marché de maitrise d'œuvre ; objectif marché de travaux fin 2016. (Selon BS)

La commission demande la consultation du conseil des jeunes.

Dossier en cours…

- Cimetière extension ; enquête publique à lancer ; nous avons reçu le dossier complet du MOE. Saisine préfecture en mars 2016, consultation par la préfecture en avril 2016, enquête publique préfectorale mai, juin, juillet 2016, commission CODERST en aout septembre 2016. Objectif : marché de travaux fin 2016 ;

La commission demande que les marchés de travaux soient préparés pour une attribution en septembre 2016.

Information du SIEA

Le SIEA transmet aux élus l'information suivante

VH

Bourg en Bresse, le 5 janvier 2016

ok le 15/01/16

Nos réf. : PD/JC - N° 2016/9

Objet : COMMUNICATION ELECTRONIQUE
- Mise à niveau du réseau Li@in

PDR

Monsieur le Maire,

Lors des Commissions Géographiques d'Echanges organisées en octobre dernier, nous avons informé les participants que le SIEA lançait une opération de mise à niveau du réseau public Fibre Optique Li@in à l'échelle départementale, pour répondre aux dernières règlementations en vigueur.

Ces réglementations impliquent la pré-affectation d'une fibre par logement. Or, sur certains secteurs, nous connaissons une saturation du réseau liée au nombre croissant d'abonnements et aux programmes immobiliers en cours.

Ce manque de fibre nécessite la fermeture momentanée de zones ou de parcelles à la commercialisation. Sur les secteurs impactés où nous ne pouvons pas raccorder actuellement les intéressés, nous serons amenés à lancer des travaux de désaturation de notre réseau suite à la mise à niveau.

Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure d'indiquer aux administrés concernés un délai précis quant à la réouverture des secteurs momentanément fermés. Ces derniers sont invités à renouveler et sauvegarder leur test d'éligibilité sur notre site www.reso-liain.fr au cours du printemps 2016.

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de l'équipe municipale susceptibles de renseigner sur ce point les habitants de votre commune.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« J'ai demandé qu'un plan d'arborisation soit prévu à partir de 2017 jusqu'à la fin du mandat.*

Il faut anticiper pour le futur, nous sommes heureux de bénéficier de grands arbres, il faut que nous octroyons aux générations suivantes le même bonheur.

Concernant Parozet, les travaux seront retardés du fait du caractère infructueux de l'appel offres. »

18) COMMISSION COMMUNICATION ET VALORISATION PATRIMONIALE DU 20 JANVIER 2016

Finalisation du site internet

La réunion débute par la présentation de la maquette finalisée du nouveau site. Des remarques faites lors de la dernière commission du 16 septembre 2015 ont été prises en compte.

Ainsi le bandeau de la page d'accueil a changé, utilisant une photo donnée par le photographe de Gex Philophoto. Les crédits photo apparaissent dans la partie mentions légales.

Le « slider », avec les actualités, compte actuellement 5 possibilités. Il peut être paramétré différemment pour permettre de faire défiler davantage de pages.

L'agenda, jugé trop terne et ne mettant pas assez en valeur les évènements, a été modifié. Il fonctionne comme un bandeau déroulant.

Le code couleur, pas assez moderne, a également évolué. Les titres de la page d'accueil et des pages intérieures sont écrits en blanc sur fond orange.

La commission a souligné l'intérêt de créer une photothèque, mettant en valeur la ville.

Il a été remarqué que le site manquait de photographies pour illustrer les pages ou pour aider à situer des salles ou bâtiments communaux (la mairie, entrée de la salle des fêtes, de la police municipale, le cinéma,...).

Un « espace citoyens » est aussi à prévoir sur le site.

Des remarques ont été faites sur des pages à modifier, à l'exemple de la page « Accueil sport ». Elle sera complétée, présentant l'ensemble des équipements sportifs de la ville.

Les pages concernant l'urbanisme vont également évoluer afin de permettre un accès plus rapide et facilité à l'information recherchée.

De manière générale, certaines pages présentant peu de contenu fusionneront avec d'autres, ce qui devrait améliorer la lisibilité du site. Le Centre de ressources informatiques (CRI) a depuis fait un état des lieux sur ce sujet précis.

Enfin un extranet pour élus est aussi prévu. Le CRI est chargé de sa conception.

Le site internet de la ville n'est pas figé et peut tout à fait évoluer au gré des remarques.

La nouvelle maquette du site a été mise en service le mardi 9 février 2016.

REMARQUE :

Monsieur le Maire : *« Il faudra que l'on inclut, dans ce parcours, des éléments concernant la présence de Voltaire à Gex. En effet, celle-ci était aussi importante qu'à Ferney-Voltaire, car il était très procédurier et passait beaucoup de temps au tribunal à Gex. »*

19) COMMISSION FINANCES DU 11 FEVRIER 2016

De nouveaux élus constituent la commission et participent pour la première fois à la réunion d'attribution des subventions ; à ce titre Monsieur le Maire précise quelques éléments :

- Associations principales de la commune, l'Office de Tourisme, la MJC et le Centre Socioculturel « Les Libellules » : la subvention était versée en fonction du montant des salaires jusqu'en 2014, la volonté a été de modifier cela en 2015 pour octroyer une subvention fixe,

  En fin d'année 2015, la MJC et le Centre Socioculturel ont été reçus par Monsieur le Maire pour les informer de l'évolution des conventions et des financements.
- Les subventions versées aux autres associations seront maintenues, leur implication sur le territoire étant importante.
- Suite aux restrictions budgétaires de l'année 2015, Monsieur le Maire précise qu'il souhaite maintenir l'enveloppe globale des subventions pour l'année 2016.

Associations sportives

Des précisions sont apportées pour les associations suivantes :

1- Gex ski club

La subvention exceptionnelle de 2500 € est versée selon les factures d'entretien du chalet, ce montant est donc renseigné à titre indicatif.

2- Pétanque Gessienne

Le montant de la subvention est justifié par l'organisation de manifestations assurées par l'association qui ont des retombées économiques en termes d'hébergement et de restauration.

3- Tour cycliste Pays de Gex Valserine

Cette année la ville de Gex a été sollicitée en tant que ville d'arrivée. Cette course ayant un rayonnement large et étant de plus en plus suivie, il est intéressant d'y participer. La ville bénéficiera également de retombées économiques en termes d'hébergement et de restauration.

Associations œuvrant à l'entraide et au social

1- Centre socioculturel « Les Libellules »

Le Centre Socioculturel « Les Libellules » avait perçu durant deux années consécutives une subvention exceptionnelle au titre du Festival Tôt au T'Arts à hauteur de 25 000 € en 2014 et de 12 000 € en 2015. Toutefois, le festival fait désormais peu intervenir les animateurs du Centre Socioculturel et sollicite essentiellement des professionnels. La commune n'ayant pas vocation à financer des prestataires, il ne sera plus octroyé de subvention pour le festival.

2- Amicale des Sapeurs-Pompiers

La subvention versée correspond au montant de l'assurance permettant la couverture des sapeurs-pompiers sur le trajet entre leur domicile et le lieu de travail.

La subvention ne correspond par conséquent pas à un montant fixe et rond. Pour l'année 2016, le montant de 3 000 € est défini d'après celui de l'an dernier.

3- Comité des œuvres sociales

Le montant de 10 000 € correspond à la participation de la ville pour les chèques vacances proposés chaque année aux agents. Cette aide est variable puisqu'elle dépend du nombre de chèques demandés par les agents. De plus, leur participation est basée sur les revenus.

La Mairie pourrait gérer en direct les chèques vacances. Toutefois au vue de sa vocation et de ses possibilités, l'association en assure une très bonne gestion, il n'est donc pas nécessaire de modifier cette organisation.

4- Jeunes Sapeurs-Pompiers

La subvention est versée pour l'équipement et notamment les tenues professionnelles. Compte-tenu du stock restant cette année, la demande de subvention a baissé.

5- Secouristes

La subvention demandée concerne le besoin en terme d'équipement.

6- Téléthon

La subvention versée correspond au montant du chèque réalisé lors de l'évènement annuel.

Associations diverses

1- Noctambus

Le montant est versé à réception de la facture correspondant au service de bus mis en place tous les vendredis et samedis soirs de l'année de minuit à 5 heures, par les TPG.
Il s'agit d'une facture en francs suisses.
Monsieur Juillard demande si l'évolution du taux de change sera répercutée sur la facture.
Si tel est le cas, le montant pourrait augmenter de 15 %.

2- PGPA

La subvention est versée au titre de la dynamique que l'association apporte à la ville et des stands tenus lors des salons qu'ils organisent au cours de l'année, notamment le stand d'honneur.

Associations scolaires

1- CIO Bellegarde

Monsieur le Maire indique que la commune de Gex est la seule du territoire à verser une subvention.

Ce soutien financier est important puisqu'il est le seul du secteur et permet l'accompagnement de nombreux jeunes.

2- Ecoles

Le montant de 2000 € est le maximum pouvant être attribué à une école. Il dépend des projets qui seront mis en place et peut ainsi être inférieur ou ne pas être versé si aucune demande n'est réalisée.

Monsieur le Maire précise que depuis plusieurs années il est demandé aux associations émanant de la même structure de regrouper leur demande de subvention. Cela n'a néanmoins pas encore été réalisé ; actuellement la dissociation existe encore entre l'association sportive Georges Charpak et le collège Georges Charpak

Associations culturelles

1- Maison de la Culture et des Jeunes

La situation de la MJC a évolué en 2015.
Deux contrats d'animateurs ont pris fin et le licenciement de la directrice en congé parental a pu être réalisé.
Par ailleurs, jusqu'en 2014, une subvention de 60 000 € était allouée pour le secteur jeunes. Cependant, ce dernier étant fortement réduit, le montant attribué en 2015 a été diminué de 50 %.

La convention a été modifiée indiquant que la subvention n'est plus définie selon les salaires. Elle précise désormais que la « subvention de fonctionnement annuelle est attribuée sur la base des éléments du bilan de l'année antérieure et des perspectives d'évolution projetées ».

Le montant demandé est de 119 132 € réparti à hauteur de 117 632 € pour le fonctionnement et de 1 500 € en subvention exceptionnelle pour le tremplin jeunes.

Pour l'année 2015, le montant versé a été de 128 991 €.

Cette baisse est due essentiellement au changement de rémunération entre la précédente directrice et le nouveau directeur et à la part allouée au commissaire aux comptes.

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire propose de verser un montant total de 119 200 € comprenant 117 700 € pour le fonctionnement et 1 500 € en subvention exceptionnelle pour le tremplin jeune.

2- Batterie fanfare

L'association demandait cette année une somme de 5 000 €. Il est néanmoins proposé de lui octroyer le même montant que l'an passé soit 4 000 €, les subventions n'étant augmentées pour aucune association.

3- Comité des Chevaliers de l'Oiseau

Il est versé un montant de 6 500 € correspondant essentiellement à la rétribution des associations qui réalisent les chars pour la fête de l'Oiseau.

4- Groupe théâtral gessien

L'association intervient à l'occasion de la fête de l'Oiseau et utilise des costumes qui nécessitent un nettoyage particulier. La subvention de 460 € permet cet entretien, réalisable uniquement en Suisse.

5- Verger Tiocan

Cette association n'est pas située sur la commune de Gex mais elle est la seule à intervenir sur le thème des vergers. Monsieur le Maire précise qu'il semble important

de la soutenir puisqu'en termes d'actions et de population elle s'inscrit toutefois sur le territoire du Pays de Gex. De plus, sans ce soutien il serait plus difficile à l'association de continuer son activité, qui permet la préservation d'espèces et l'intervention auprès de la population sur les sujets qui la concerne.

Madame Salvi précise cependant que cette association perçoit déjà une subvention de la CCPG. Cela n'exclut pas la possibilité pour la commune de soutenir également l'association.

6- Vitrines de Gex

En 2015, l'association avait perçu 7 700 € mais cette année elle demande un montant inférieur, 5 900 €.

La subvention est versée au titre des animations que l'association réalise sur la commune tout au long de l'année.

Associations des anciens combattants

Pour chaque association, la subvention octroyée permet le financement des gerbes de fleurs achetées lors des cérémonies.
L'implication de chacune est par ailleurs appréciée puisqu'elles sont présentes aux cérémonies patriotiques.

Association œuvrant pour le tourisme et la nature

- Office de Tourisme

Le montant octroyé en 2015 est reporté pour l'année 2016 soit 114 000 € de subvention de fonctionnement et 3 000 €au titre de l'évènement « Gex fête Noël ».
Il s'agit du montant défini dans la convention qui a été signée le 21 janvier 2015.

Il est demandé si la subvention sera supportée par la CCPG dès 2017 compte-tenu qu'elle reprend la compétence touristique, ce qui est confirmé.

Secteur privé

Monsieur le Maire présente un projet privé qui a retenu son intention.
Deux jeunes gexois, élèves à l'école des Mines, ont monté un projet appuyé par un dossier complet, au nom de l'association Pichac Kuna. Ils vont partir au Pérou en mai 2016 pour agir sur :

- la sensibilisation des populations locales et des alpinistes à la préservation de l'environnement,
- le nettoyage d'un trek dans la Cordillère des Andes,

Le projet est en association avec le Club Alpin Français (CAF) du territoire.
A leur retour, ils souhaiteraient :

- faire paraître un article dans le bulletin municipal rendant compte de leur expédition afin de montrer l'engagement d'un jeune habitant gexois dans un projet environnemental et international
- faire des interventions dans les écoles de la commune sur les thèmes de la protection de l'environnement et de la gestion des déchets,
- réaliser une conférence à destination de la population présentant leur action de nettoyage.

Environ 60 % du financement est privé.

Leur demande de subvention auprès de la commune est de 1000 €.

Les membres de la commission reconnaissent l'intérêt du projet mais ne souhaitent pas particulièrement que la Mairie le soutienne.

Madame Forstmann précise que le financement relève davantage du sponsoring privé et qu'accepter de participer risque d'inciter d'autres privés à faire également une demande de soutien de leur projet. Monsieur le Maire signale que chaque demande fait l'objet d'une étude et que la Mairie n'est pas obligée d'accepter.

Plusieurs membres indiquent que la participation devrait être réalisée par le CAF. A ce sujet, Monsieur le Maire précise que le CAF participe mais n'ayant pas les détails, il propose de les transmettre ultérieurement.

Après consultation de chaque membre, il est proposé qu'une subvention de 500 € soit octroyée.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus présents que tous les dossiers de demande de subvention sont en libre consultation auprès de Madame Reynard.

20) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : *« Je souhaite, qu'avant l'été, la commission Urbanisme soit saisie des deux points suivants :*

- *Information sur les appartements construits en toute illégalité car des permis de construire accordés n'ont pas été respectés. Il y a 80 dossiers concernés essentiellement à l'Aiglette et dans le centre-ville.*

  Il faut que la commission soit informée avant l'engagement des procédures. Il s'agit des contributions financières des habitants de Gex.

- *Acquisitions foncières en cours ou à envisager. Il y a des choix à faire, certains stratégiques. Il faut hiérarchiser les demandes et prévoir les emplacements réservés dont nous transmettrons la liste à la CCPG, dans le cadre de l'élaboration du PLUI.*

♦ <u>Lecture des décisions</u> :

- ✓ Contrat de licence pour la diffusion du concert « une soirée avec Puccini » au cinéma Le Patio, dans le cadre de la saison cinématographique 2016,
- ✓ Annulation décision portant avenant à la convention de mandat du 7 juillet 2015 – travaux rue de l'Oudar et de Parozet - Commune de Gex-CCPG,
- ✓ Modification décision n°2015-DEC-124 – marché complémentaire relatif à l'exécution de travaux d'eau potable rue de l'Oudar et chemin de Parozet – Entreprise MITHIEUX – acte d'engagement,
- ✓ Convention de mise à disposition de terrain à Mme TROPHARDY pour le pâturage de chevaux,
- ✓ Convention avec l'association « LES TIP » - entrainement du tonfa police municipale – année 2016,
- ✓ Aménagement de la rue du Commerce – marché de maîtrise d'œuvre – BET CIERA,

- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°1 : « Démolition – Gros Œuvre » - Entreprise GALLIA,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°2 : « Plâtrerie – Peinture- Faux Plafonds » - Entreprise PERROTIN SAS,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°3 : « Menuiserie Charpente » - Entreprise SARL NINET FRERES,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°4 : « Carrelage » - SARL Entreprise LONGEPIERRE,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°5 : « Sols souples » - Entreprise CAZAJOUX DECOR,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°8 : « Appareil élévateur » - Entreprise CFA division de NSA,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°9 : « Portes automatiques » - Entreprise SOFTICA.
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°6 : « Électricité – courants faibles et forts » - Entreprise GONTARD FORAZ,
- ✓ Mise en conformité et accessibilité de la Mairie & de la salle des Fêtes – acte d'engagement pour le lot n°7 : « Chauffage-rafraichissement-ventilation sanitaire » - Entreprise SCIANDRA.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU LUNDI 4 AVRIL 2016 A 18 H 30

La séance est levée à 20 h.

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT

Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170